

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue trois mandats d'Obligations Crédit ISR libellées en EUR

Paris, le 5 mars 2015 – Dans le cadre du renouvellement de mandats arrivés à échéance et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer trois mandats actifs et deux mandats stand-by de gestion de portefeuille d'Obligations Crédit ISR libellées en EUR.

L'ERAFP a lancé en juin 2014, un appel d'offres restreint dont l'objet est la gestion de mandats d'obligations crédit libellées en EUR.

À l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les mandats actifs à Amundi, La Banque Postale AM et Natixis AM. Les mandats stand-by sont attribués à Candriam et Groupama AM.

Le mandat aura pour objectif de développer une gestion de type « Buy and Hold » dans le but de maximiser le taux de rendement à l'achat en minimisant le risque de défaut. Le Titulaire mettra en œuvre une gestion ISR de type *best in class* conforme au Dispositif ISR de l'ERAFP pour cette classe d'actifs. Le portefeuille sera essentiellement constitué d'obligations de catégorie « Investissement » (Investment Grade). Des investissements de diversification en obligations « Non Investissement » (Non Investment Grade), en Placements Privés de type EuroPP, en titres non notés et en titres de Titrisation européennes seront également autorisés.

À titre indicatif les montants confiés au démarrage seront de l'ordre de 2,5 milliards d'euros répartis sur trois gérants avec un minimum de 400 millions d'euros par mandat actif. Aucun montant indicatif minimum n'est donné pour les deux mandats stand-by. Ces montants seront confiés au Titulaire sous la forme d'un portefeuille d'Obligations Crédit libellées en EUR déjà constitué et/ou d'abondement en numéraire.

La durée initiale du marché est de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 21 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E alice.blais@erafp.fr